

**Délibérations du Conseil Municipal d'OUSSE**  
**Séance du 17 décembre 2013 à 20h30**

L'an deux mille treize, le dix-sept décembre à 20h30, le Conseil Municipal, convoqué le 12 décembre 2013, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOURIAT Jean-Claude, Maire.

**Présents 13** Mesdames et Messieurs BOURIAT Jean-Claude, CAMBET Geneviève, CAPELLE Bernard, COUTENET Jean-Louis, ZEROUAL Sylvie, ARTIGANAVE Suzanne, BARDOCHAN Michel, DEAT Olivier, KALVIKOWSKI Romain, LEJEUNE Jean-Louis, MENGEOLE Sandrine, PUPION Claire et SOMPROU Jean-Pierre.

**Absents représentés 4** Monsieur COFFIN Pascal (pouvoir donné à Monsieur BOURIAT), Madame COURTADE Christine (pouvoir donné à Madame ZEROUAL), Madame GIL Nicole (pouvoir donné à Madame CAMBET), Madame LIMERAT Bernadette (pouvoir donné à Madame PUPION).

**Absent 1** Monsieur SOULAGNET Christophe

La convocation a été affichée le 12 décembre 2013. Madame ZEROUAL a été élue secrétaire de séance. Mademoiselle MERESSE, était également présente.

**Délibération n° 1 : Budget communal : décision modificative n°3**

Monsieur le Maire détaille les ajustements à prévoir en section de fonctionnement. Il explique aux membres de l'assemblée délibérante qu'il convient d'ajouter 10 000 € à l'article budgétaire 61523 « Voies et réseaux » (chapitre 011 – charges à caractère général).

Les crédits nécessaires seront déduits :

- de l'article 678 « autres charges exceptionnelles » à hauteur de 2 000 €
- de l'article 6411 « personnel titulaire » à hauteur de 5 000 €
- de l'article 64168 « autres emplois d'insertion » à hauteur de 1 500 €
- de l'article 6451 « cotisations à l'URSSAF » à hauteur de 1 000 €
- de l'article 6488 « autres charges » à hauteur de 500 €

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire en ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, d'approuver les mouvements de crédits proposés.**

*Présents : 13 Exprimés : 17 Abstention : 0 Pour : 17 Contre : 0*

**Délibération n°2 : Budget communal : autorisation donnée au Maire de mandater en 2014 les dépenses d'investissement et de fonctionnement avant le vote du budget**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que dans l'attente du vote du Budget 2014, il doit assurer le paiement des dépenses de fonctionnement et d'investissement pour le nouvel exercice. Pour ce faire, il doit obtenir l'autorisation de l'assemblée.

**Le Conseil Municipal, vu la loi du 02/03/1982 et la loi du 05/01/1988 et après avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité, d'autoriser le Maire à mandater en 2014 le paiement des dépenses d'Investissement dans la limite du quart des crédits votés en 2013 et des dépenses de Fonctionnement dans la limite des crédits votés en 2013 dans l'attente du vote du budget communal de l'exercice.**

*Présents : 13 Exprimés : 17 Abstentions : 0 Pour : 17 Contre : 0*

**Délibération n° 3 : Signature du contrat de territoire Pau-Pyrénées**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Département des Pyrénées Atlantiques est entré dans la phase de mise en œuvre de sa nouvelle politique de développement territorial.

Cette nouvelle politique contractuelle permet au Département d'affirmer son engagement sur le financement des projets d'investissements de tous les acteurs publics à l'échelle des périmètres intercommunaux et à hauteur de 200 millions d'euros sur la période 2013-2016.

Les collectivités ont été invitées à transmettre à leur conseiller général les projets qu'elles souhaitent mettre en œuvre pour les 4 prochaines années.

**Le conseil municipal, après avoir entendu le Maire en ses explications complémentaires et avoir délibéré, DECIDE :**

- **De valider le contrat de territorial de Pau-Pyrénées**
- **D'autoriser le Maire à le signer**

*Présents : 13 Exprimés : 17 Abstention : 2 Pour : 15 Contre : 0  
(Abstentions : Claire PUPION et Bernadette LIMERAT)*

.....  
**Délibération n° 4 : Tarification sociale pour les usagers des transports urbains de l'agglomération de Pau**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la convention actuelle conclue avec la Société des Transports de l'Agglomération Paloise (STAP) arrive à échéance en fin d'année.

Le projet de convention reprend les termes de la convention précédente pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 juin 2016. Cette convention prévoit de reconduire la gamme tarifaire proposée aux seniors, aux personnes à mobilité réduite, aux bénéficiaires de la CMU et aux demandeurs d'emploi. La commune paie alors le différentiel entre le droit d'accès acquitté par l'utilisateur et le tarif prévu par la gamme tarifaire.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention relative à la tarification pour les usagers des transports urbains. Les membres de l'Assemblée souhaitent par ailleurs avoir connaissance du nombre global de bénéficiaires de cette convention.**

*Présents : 13 Exprimés : 17 Abstention : 0 Pour : 17 Contre : 0*

.....  
**Questions diverses :**

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire échange avec le Conseil Municipal quelques informations sur la vie de la Commune et des services communaux.

Des étudiants de l'Institut des Travailleurs Sociaux (ITS) de Pau ont effectué un rapport sur la commune. Une copie de ce rapport sera transmise en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'ayant été soulevée,

**La séance du Conseil Municipal est levée à 21h30**

Cette séance comporte les délibérations suivantes :

- Délibération n° 1 : Budget communal : décision modificative n° 3
- Délibération n° 2 : Autorisation donnée au Maire de mandater en 2014 les dépenses d'investissement et de fonctionnement avant le vote du budget
- Délibération n° 3 : Signature du contrat de territoire Pau-Pyrénées
- Délibération n° 4 : Tarification sociale pour les usagers des transports urbains de l'agglomération de Pau

La liste des conseillers présents et leurs signatures figurent ci-dessous :

Monsieur Jean-Claude BOURIAT, Maire

Madame Geneviève CAMBET,

Monsieur Bernard CAPELLE,

Monsieur Jean-Louis COUTENET,

Madame Sylvie ZEROUAL,

Madame Suzanne ARTIGANAVE,

Monsieur Michel BARDOCHAN,

Monsieur Olivier DEAT,

Monsieur Romain KALVIKOWSKI,

Monsieur Jean-Louis LEJEUNE,

Madame Sandrine MENGEOLE,

Madame Claire PUPION,

Monsieur Jean-Pierre SOMPROU.